



**INTERCO
AVEYRON**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**Mr Le Président
Hôtel du Département
Place Charles de Gaulle
12000 RODEZ**

Rodez, le 19 juin 2026

Monsieur le Président du Département de l'Aveyron,

Le syndicat CFDT INTERCO de L'Aveyron appelle l'ensemble des personnels du Conseil Départemental de l'Aveyron à des actions de mobilisation, dont la grève, à compter du mercredi 1^{er} juillet 2026.

Les agents du Conseil départemental de l'Aveyron dénoncent avec force la politique de maîtrise de la masse salariale menée depuis 2025. Derrière cette logique comptable se traduisent des suppressions de postes, des réorganisations à répétition, des mobilités imposées et une dégradation constante des conditions de travail.

Déjà lourdement impactés par les suppressions de postes intervenues en 2025, les agents subissent aujourd'hui de nouvelles annonces brutales de l'exécutif. Communiquées sans concertation préalable, et avant même la réunion du Comité social territorial du 1er juillet, ces décisions prévoient des réaffectations forcées et de nouvelles suppressions de postes.

Cette politique aggrave un climat déjà dégradé : perte de repères, perte de sens des missions, désorganisation des services... et, à terme, une atteinte directe à la qualité du service public rendu aux usagers.

Le syndicat CFDT INTERCO de L'Aveyron appelle les personnels à se mobiliser pour :

- L'arrêt des suppressions de postes et des réorganisations subies ;
- Le maintien des effectifs et des services de proximité ;
- Le respect des compétences, des choix de carrière et des situations personnelles des agents ;
- La fin des déplacements forcés et des affectations imposées sans visibilité ;
- L'ouverture d'une véritable concertation avec les représentants du personnel ;
- La garantie d'un service public territorial de qualité pour les usagers et d'une organisation du travail stable pour les agents.

Ces revendications s'inscrivent dans l'intérêt du bon fonctionnement des services de la collectivité, dans l'intérêt des agents de la collectivité mais également dans l'intérêt des usagers.

CFDT INTERCO Aveyron

23, avenue de la Gineste
12000 Rodez

05 65 78 93 90

06 80 93 93 29

interco12@interco.cfdt.fr

INTERCO.CFDT.FR

CFDT-INTERCO12.FR



Pour rappel, « l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. Cette obligation est une obligation de résultat (Cour de cassation, chambre sociale, 22 février 2002, pourvoi n° 99-18389), c'est-à-dire qu'en cas d'accident ou de maladie liée aux conditions de travail, la responsabilité de l'employeur pourra être engagée. »

La présente lettre vaut préavis de grève de 24 heures pour le mercredi 1^{er} juillet 2026, ce préavis couvrant les agents titulaires, contractuels ou stagiaires commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Pendant la durée du préavis, le syndicat CFDT INTERCO de L'Aveyron représenté par sa section syndicale CFDT INTERCO Conseil Départemental de l'Aveyron participera à toutes négociations qu'il vous conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Département, l'expression de nos salutations respectueuses.

CFDT INTERCO Aveyron

23, avenue de la Gineste
12000 Rodez

05 65 78 93 90
06 80 93 93 29

interco12@interco.cfdt.fr

Pour le syndicat CFDT INTERCO Aveyron
Le secrétaire général



Gaël LAFARGE